



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 59 - AVRIL 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix

Arrêté N °2012097-0018 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique 1

Arrêté N °2012093-0014 - Portant délégation de signature du directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris 7

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Autre - Délégation de Pouvoirs N °4-2012 du 3 avril 2012 11



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012097-0018

**signé par Directeur du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix
le 06 Avril 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix**

Arrêté de délégation de signature Pris au titre
de l'article R.6147-10 du Code de la santé
publique

**Arrêté de délégation de signature
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012 - 02 G.H. PSL /CFX

Le directeur par intérim du Groupe Hospitalier Pitié - Salpêtrière - Charles Foix

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011 - 0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP - HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011 - 0073 DG portant délégation de signature de la directrice générale de l'AP - HP, pouvoir adjudicateur nomination à M. Jacques LEGLISE directeur par intérim du groupe hospitalier Pitié - Salpêtrière - Charles Foix,

Vu les arrêtés directeuriaux n° 2010-289 DG, 2011-0031 DG, 2011-0093 DG, 2011-0094 DG, 2011-0095 DG, 2011-0096 DG, 2011-0097 DG et 2011-0297 DG portant affectation de cadres de direction au sein du groupe hospitalier Pitié - Salpêtrière - Charles Foix.

ARRETE**ARTICLE 1er :**

Délégation générale de signature est donnée **M. Vincent - Nicolas DELPECH**, Directeur du Groupe Hospitalier Adjoint par intérim, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Pitié - Salpêtrière - Charles Foix, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011 - 0072 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Didier FRANDJI**,
Directeur des ressources humaines,

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial DG n° 2011 - 0072 DG susvisé.
- **Mme Edith BENMANSOUR**,
Directrice des Finances,

à l'effet de signer, tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté DG n° 2011 - 0072 DG susvisé.
- **M. Alban AMSELLI**
Directeur des services Economiques et Logistiques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2011 - 0072 DG, susvisé.
- **Mme Marie Hélène LAVOLLE-MAUNY**
Directrice de la Stratégie et des Affaires Médicales

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011 - 0072 DG susvisé.
- **Mme Agnès PETIT**
Ingénieur, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe E, H et I) de l'arrêté directorial n° 2011- 0072 DG susvisé.
- **M. Didier MARCELIN**
Ingénieur, Directeur de l'Investissement

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F et H) de l'arrêté directorial n° 2011- 0072 DG susvisé.
- **Philippe BOULOGNE**
Ingénieur, Directeur des Systèmes d'Information

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe D et H) de l'arrêté directorial n° 2011- 0072 DG susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mr Didier FRANDJI**, directeur du site Pitié - Salpêtrière, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011- 0072 DG susvisé.

- **Mme Marianne BENSARD**, directrice du site Charles Foix, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011- 0072 DG susvisé.

La délégation prévue par le présent article est mise en œuvre par son bénéficiaire dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Didier FRANDJI, Directeur des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Marc BERTRAND MAPATAUD**,
Directeur des Ressources Humaines Adjoint

à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial DG n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier FRANDJI et de M. Marc BERTRAND MAPATAUD, délégation est donnée à **Mme Catherine EL KAIM**, Attaché d'Administration et **Mme Véronique VISCONTI**, Attaché d'Administration et **Mme Alexia BAUR**, Attaché d'Administration et **Mme Véronique BOULBEN**, Attaché d'Administration

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier FRANDJI, de M. Marc BERTRAND MAPATAUD délégation est donnée à **Mme Jenny EKSL**, chargé de mission, de niveau A, uniquement sur les points 4, 6, 9, 10, 26, 32 du paragraphe B de l'article 1 de l'arrêté directorial DG n° 2011 - 0072 DG susvisé

En cas d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, Directrice des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Christophe MAZIN**
Directeur des Finances Adjoint,

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directorial DG n° 2011-0072 DG susvisé.

- En cas d'absence de Mme Edith BENMANSOUR et de M. Christophe MAZIN, délégation est donnée à **Mme Frédérique THOMAS**, Attachée d'Administration

En cas d'empêchement de M Alban AMSELLI, Directeur des Services Economiques et Logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Florence BIENTZ**
Directrice des services Economiques et Logistiques Adjointe

à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2011- 0072 DG, susvisé.

4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence BIENTZ délégation est donnée à **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, Adjoint des Cadres, uniquement pour les points 2, 6, 7, 11, 12 et 16 du paragraphe C de l'arrêté directorial n° 2011- 0072 DG susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Agnès PETIT, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Valérie DARNAUDET**, uniquement pour les points 1 et 4 du paragraphe E de l'arrêté directorial n° 2011- 0072 DG susvisé.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice de la Stratégie et des Affaires Médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Bruno TERRINE**, Attaché d'Administration.
- **M. Stéphane HENIN**, Adjoint des Cadres, uniquement sur le paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'empêchement de M. Didier MARCELIN, Directeur de l'Investissement, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Laurent Le GUEDART**, Ingénieur, Directeur des Travaux, pour les matières correspondant à ses fonctions,
- **M. Pascal SOUBIGOU**, Ingénieur, Directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions.

En cas d'empêchement de M. Didier MARCELIN, Directeur de l'Investissement et de M. Laurent LE GUEDART et de M. Pascal SOUBIGOU, délégation est donnée à :

- **Mme Marthe BRETHER**, Attachée d'Administration

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de M. Didier FRANDJI, Directeur du site Pitié - Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Edith BENMANSOUR**,
Directrice des Finances,

En cas d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, Directrice des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Alban AMSELLI**
Directeur des services Economiques et Logistiques

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Didier FRANDJI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Pitié - Salpêtrière,

En cas d'empêchement de Mme Marianne BENSALD, Directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Stéphanie FORTE**
Adjointe à la Directrice du site Charles Foix

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marianne BENSALD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix,

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011 - 0072 DG susvisé pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Mesdames, Marthe BRETHER, Catherine ELKAIM, Alexia BAUR
Messieurs, Bruno TERRINE, Blaise MOLOKE,
 Attachés d'Administration Hospitalière ;

Madame Françoise ERTEL
 Directeur des Soins ;

Madame France BOVET
 Directrice de la Communication

Mesdames Sylviane JOURNIAC, Nathalie BONNET, Nadine RANCELLI
Monsieur Stéphane HENIN
 Adjoints des Cadres Hospitaliers ;

Madame Béatrice Le BALANGER
 Chef de Cabinet

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2011- 02 GH PSL / CFX du 27 Mai 2011 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur par intérim du Groupe Hospitalier Pitié - Salpêtrière Charles Foix est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 6 avril 2012



Jacques LEGLISE



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012093-0014

**signé par Directeur des ressources humaines
le 02 Avril 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Portant délégation de signature du directeur
des Ressources Humaines de l'Assistance
Publique - Hôpitaux de Paris

relevant de l'application du code du travail s'appliquant à la gestion des gardiens d'immeuble.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme SONTAG :

- Madame Marie – Christine YRONDY, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- Madame Marion MOTTE, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- Mesdames Danielle PICHON-LELEU, attachée d'administration hospitalière, Lydie LUBACK, adjoint des cadres hospitaliers, et Monsieur François LE BLAYE LE ROUX, adjoint des cadres hospitaliers, sont habilités à signer les actes et pièces comptables ressortissant aux domaines de compétence du centre de services partagés,
- M. Michel LE DAIN et, à compter du 1^{er} mai 2012, M. Jordan LEFEVRE, attachés d'administration hospitalière, sont habilités à signer les déclarations sociales et fiscales auprès des organismes sociaux et fiscaux ressortissant aux domaines de compétences du bureau de la paie et des déclarations sociales,
- Madame Aziliz LUCAS, Madame Marie-Claire MANGUE, Madame Catherine MARGIRIER, attachées d'administration hospitalière, sont habilitées à signer les décisions relatives à la gestion des carrières des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence du bureau de la gestion des carrières ainsi que les contrats de travail relevant du domaine de compétence du bureau des contractuels
- Madame Agnès LEGARCON, attachée d'administration hospitalière, est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétence du secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme,
- Madame Nelly CHENEAUX, adjoint des cadres hospitaliers, Monsieur Jérôme HUBIN, directeur d'hôpital, et Monsieur Michel LE DAIN, attaché d'administration hospitalière, sont habilités à signer les actes relevant de la gestion des allocations d'aide au retour à l'emploi du personnel non médical.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame FINKELSTEIN, Madame Anne Claude DAUTEL, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise COMBRISSE, Monsieur Christophe RAMASSAMY, ingénieur chef du service travaux – gérance, et Madame Claire DROUAULT, attachée d'administration hospitalière, responsable de la gestion des cadres, sont habilités à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du code de la santé publique.

ARTICLE 6 : L'arrêté directorial n° 2011222-0013 du 10 août 2011 portant délégation de signature est abrogé.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **E 2 AVR. 2012**

Christian POIMBOEUF





PREFECTURE PARIS

Autre

**signé par Directeur, chargé de la direction spécialisée des finances publiques pour l' Assistance
publique - Hôpitaux de Paris
le 03 Avril 2012**

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Délégation de Pouvoirs N °4-2012 du 3 avril
2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS
3 avenue Victoria
75004 PARIS

**DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS**

DELEGATION DE POUVOIRS N° 4 -2012 du 3 avril 2012

L' Administrateur Général des Finances Publiques

Décide

Article 1

Article 1 - A -Délégations générales

1) Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent et notamment les déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 200.000 euros :

M. Franck POULET	Administrateur des Finances Publiques Fondé de pouvoir	Direction
M. Eric NEXON	Administrateur des Finances Publiques adjoint Chargé de mission spéciale, Chef du Département "comptabilité», du Pôle "dépense" et de la Mission Maîtrise des Risques et de la Mission PGI	Direction

2) Reçoivent les mêmes pouvoirs généraux, notamment celui de signer les actes relatifs aux Déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 25.000 euros et du rejet de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 150.000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de la part de M.POULET et de M.NEXON, sans toutefois que le non empêchement soit opposable aux tiers :

Mme Cécile VANDAMME	Administratrice des Finances Publiques adjointe Chef du service facturier	Service facturier
Mme Laurence GODEFROY	Inspectrice principale des Finances Publiques, Auditrice	Audit
Mme Jeannine BON	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale	Fondé de pouvoir - Assistant
Mme Nicole MARTINEZ	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Dépense
M. Olivier LACZNY	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Recouvrement sur organismes et divers
Melle Corinne PASCAL	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle "Ressources humaines et Moyens"
M. Raphaël SARRAZIN	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Adjoint au chef du Département	Département Comptabilité
Mme Eliane WOLF	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Recouvrement sur particuliers

Article 1 – A bis -Délégation particulière

Reçoit le pouvoir de signer tous les actes intéressant les affaires du Pôle Dépense, à l'exception du rejet de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 150.000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de la part de Mme MARTINEZ, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

M. Philippe JASPIERRE	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Chargé de mission	Pôle Dépense
-----------------------	--	--------------

Article 1 - A ter – Délégations spéciales

1) En l'absence de Laurence GODEFROY, reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations relatives aux activités du pôle d'audit

Mme Claire BASLE	Inspectrice des finances publiques	Pôle Audit
------------------	---------------------------------------	------------

2) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de pôle, reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations d'usage courant dans les limites de son service :

Mme Marion GRATIUS	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Ressources humaines et moyens /Ressources humaines
--------------------	--	---

3) Reçoit délégation pour signer les bons de commande d'un montant maximum de 15.000 euros à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

Mlle Corinne PASCAL	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle "Ressources humaines et Moyens"
---------------------	---	--

3bis) Reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envois, les demandes de devis, tous les bons de commande à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

Mme Jocelyne LAIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Ressources humaines et moyens / Moyens
-------------------	--	---

4) Reçoit délégation pour signer, seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, et notamment les ordres de paiement (y compris ceux payables dans divers départements et par les payeurs auprès des ambassades de France et à l'étranger, ou par le trésorier-payeur général pour l'étranger) :

Mlle Anne Sophie LECOMTE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière
-----------------------------	--	---

5) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs, et notamment les ordres de paiement et les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 8.000 euros :

Mlle Anne MERVAUX	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation
Mme Béatrice LARGILLIERE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Centres de long séjour
M. Briand NGUYEN	Inspecteur des finances publiques	Direction / Expertise juridique
Mme Leila DRIS	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / "Recettes diverses"
M. David COIGNOUX	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Tiers payeurs
M. Renaud KOINTZ	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Collectivités Etrangères
M. François CANO	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Demandes de renseignements - Contentieux

6) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs, et notamment les ordres de paiement :

M. Stéphane GARRIGUE	Inspecteur des finances publiques	Contrôle de gestion
Mlle Célia GUIOT	Inspectrice des finances publiques	Mission Maîtrise des risques
Mme Christelle LORGNIER-HUMEZ	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des risques
Mme Sabrina SEUBILLE COINTE	Inspectrice des finances publiques	Formation – Communication - Conduite du changement

Mme Karyne MOREAU	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Régies
Mme Catherine HATESSE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Dépense / Dépenses règlement
Mme Laure GIRARDIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité Encaissement Virements
Mme Sylvie TSIANG	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Comptabilité Etat
Mme Jocelyne LAIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Ressources humaines et moyens / Moyens
Mme Catherine BARRE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Encaissement chèques

7) Sous réserve des dispositions de l'article 2, reçoit délégation pour signer seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 500 euros et des rejets de paiement des traitements et salaires, sauf à avoir recueilli préalablement mon accord ou celui d'un de mes mandataires visés à l'article 1-A :

M. Vincent LE DOEUFF	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Dépense / Dépense visa personnel
----------------------	--	---------------------------------------

8) Reçoit délégation pour signer seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 8.000 euros :

Mlle Elodie JANNOTY	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Dépense / Dépense visa
---------------------	---	--------------------------------

8 bis) En cas d'absence de Mlle Jannoty, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 8000 euros.

M. Harvey WIERNIK	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission	Pôle Dépense / Dépense visa
-------------------	--	--------------------------------

9) Reçoit délégation pour signer seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même tous les documents d'usage courant dans la limite des missions qui lui sont confiées.

M. Samuel PELLISSIER	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission	Département Comptabilité
Mlle Eloïse LOUVET	Inspectrice des finances publiques Chargée de mission	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière

10) En cas d'absence de M. Eric NEXON, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage dans la limite de leurs missions respectives

M. NGUE Blondel	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale chargé de mission spéciale	Mission PGI
Mme Jeannine BON	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques chargée de mission spéciale	Mission PGI
Mlle Sandra LOYENET	Inspectrice des finances publiques chargée de mission spéciale	Mission PGI
Mme Catherine FIAND- DELHOUME	Inspectrice des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI

M. Stéphane MELQUIOND	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
M. William RAPILLARD	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
M. Antonio NASCIMENTO	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
M. Vincent LEDROIT	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
Mme Annick QUAINNETIER	Inspectrice des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. Robert THIRIET	Contrôleur des finances publiques Chargé de mission	Mission PGI
M. Guy MORIN	Contrôleur des finances publiques Chargé de mission	Mission PGI

11) Les huissiers des Finances Publiques dont les noms suivent, hors leur fonction de poursuite, reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement relatifs à des dettes inférieures à 1.500 euros, dans le cadre des procédures qu'ils conduisent :

Mlle Alice LAFAYE	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mlle Aurore REIGNIER	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Aurélia GIULIANI	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Catherine LINTINGRE	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Melle Peggy ROUQUIER	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
M. Daniel VERRIER	Huissier des Finances Publiques	Huissiers
M. Karim BOUCHEBEL	Huissier des Finances Publiques	Huissiers

12) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envois et les courriers relatifs aux transferts entre comptables, les courriers relatifs aux propositions de placement et aux placements réalisés :

M. Vincent RICHARD	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Comptabilité Etat
--------------------	---	---------------------------

13) En cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs et notamment les déclarations de créance au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 4.000 euros :

Mme Nicole HAMON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation
Mme Emmanuelle CAPEAU	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation
M. SATTIANARAYANANE	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef du secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Contentieux - Poursuites
M. Jean-Louis BIZIEN	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle de recouvrement sur particuliers / Centres de long séjour
Mme Catherine CHASSAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques, Adjointe du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur particuliers / Renseignements et poursuites
Mme Annie MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Recettes diverses
M. Eric MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Collectivités- Etranger
M. Frédéric TREYT	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Tiers payeurs
Mme Sophie COMBEL- BENABDELLAZIZ	Contrôleur des Finances Publiques, Adjointe du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Recettes diverses

14) Reçoivent délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs :

M. Thierry MARS	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Ressources humaines et moyens / Ressources humaines
Melle Françoise MAILLARD	Contrôleur principal des Finances Publiques, Adjointe du chef de secteur	Pôle Ressources humaines et Moyens / Ressources humaines
M. Steve KROMWELL	Contrôleur, des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense visa

M. Fabrice NOCQUE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint au chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense visa
M. Stéphane MADEC	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / Encaissement Virements
Mme Sylvette COUDERC	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Département Comptabilité / Encaissement Virements
M. Pierre PAYNO	Contrôleur des Finances Publiques	Département Comptabilité / Encaissement
M. Armand BOUTON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité/ Encaissement Chèques
M. Dominique DELAHAYE	Agent d'administration principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense visa personnel / Cellule Contrôle de la Paie
M. Joachim PLISSON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur en cas d'empêchement de M. DELAHAYE	Pôle Dépense / Dépense visa personnel / Cellule Contrôle de la Paie
Mlle Karine GENET	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense visa personnel / Cellule Oppositions sur salaires
M. Olivier REGIS	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense règlement

15) En cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les demandes de renseignements pour les excédents de versements, les bordereaux d'envoi, internes et externes, les demandes de mandatement à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris :

M. Bruno BRIEUX	Contrôleur des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière
Mme Catherine DEPLUS	Contrôleur principal des Finances Publiques	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière
M. Fred GALIM	Contrôleur principal des Finances Publiques	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière

16) En cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteur respectifs :

M. Fabrice GOUTEREDONDE	Contrôleur principal des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / "Régies"
----------------------------	---	-------------------------------------

17) En cas d'empêchement ou d'absence de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envoi, les demandes de devis, tous les bons de commande à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

M. Julien BOURGUIGNON	Contrôleur des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur	Pôle Ressources humaines et Moyens
M. Patrick HIERRO	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle Ressources Humaines et Moyens

18) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur, à l'exception des documents comptables, de tous effets postaux ou bancaires, des ordres de paiement et de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 2.000 euros :

Mme Viviane DORMIOLA	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation
----------------------	-----------------------------------	--

19) Reçoivent délégation pour habiliter les personnels de la trésorerie générale à l'utilisation des progiciels SAP et HR Access :

Mme Christelle LORGNIER-HUMEZ	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des risques
M. Stéphane GARRIGUE	Inspecteur des finances publiques	Contrôle de gestion

20) En cas d'empêchement ou d'absence de son chef de service, reçoivent délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse

M. Laurent BURSZTYN	Agent d'administration des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier
M. Vincent RICHARD	Contrôleur des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant
M. Grégory BALY	Agent d'administration des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant

Melle Alexandra GERNEZ	Agent d'administration des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant
M. Jean-Christophe GAIQUI	Contrôleur des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant
Melle Cécile DELAUNAY	Contrôleur Principal des finances publiques	Ressources humaines Caissier remplaçant
Mme Martine BUISSON	Agent d'administration des finances publiques	Ressources humaines Caissier remplaçant
M. Charles PIEROTTI	Agent d'administration des finances publiques	Ressources humaines Caissier remplaçant

Article 2

Les pouvoirs délégués dans le cadre de l'utilisation des logiciels de gestion relèvent de décisions distinctes de la présente, prises au titre des dispositifs d'habilitation relatifs aux différents systèmes automatisés de gestion.

Article 3

La mention « en cas d'absence ou d'empêchement » figurant dans différents articles de la présente délégation est une mesure strictement interne, non opposable aux tiers.

Article 4

La présente délégation prend effet au 8 mars 2012 et annule toutes celles qui ont été précédemment consenties.



Christian THALAMY